



REFLEX



BULLETIN MUNICIPAL MAIRIE DE ST JOSEPH DE RIVIERE n°113 ÉTÉ 2016
tél. : 04 76 55 21 69 fax : 04.76.55.27.17. accueil.mairiestjo@orange.fr _ site internet www.saint-joseph-de-riviere.fr

EDITO DU MAIRE

D'après le calendrier, dans quelques jours c'est l'été avec soleil et chaleur !

Espérons que ce sera le cas car la commune va engager durant cette période estivale, normalement calme, deux importants programmes de travaux :

Tout d'abord, sur demande du Pays Voironnais qui participe financièrement à l'opération, des travaux de raccordement de l'ancienne mini-station d'épuration des Roberts à notre station d'épuration principale. Le trajet le plus court, en ligne droite à travers champs, s'étant avéré délicat, le choix a été fait de suivre la voirie communale (principalement, route de la Bourderie). Le coût de l'opération est estimé à 420 K€

Puis vont débiter les travaux d'une circulation sécurisée autour de notre groupe scolaire par l'aménagement du chemin piétonnier côté église et ancienne cure. Il s'agit d'une première phase estimée à 30K€

Édito du Maire	P1
La Mairie et les Élus	P2 P3 P4 P5
Les Associations	P6
En Chartreuse et aux alentours	P7
Mémento	P8

Nous profiterons également de ces vacances pour « rafraîchir » les façades de notre école et réaliser l'insonorisation du restaurant scolaire.

Dans l'attente de voir la concrétisation de ces travaux à la rentrée, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter, quoique vous fassiez, un bel été !

LE REFLEX
Mairie de St Joseph de Rivière
Directeur de la Publication
Conseil municipal
Tirage : 550 exemplaires
Conception
Mairie de St Joseph de Rivière
Dépôt légal à parution.
Imprimerie Notre Dame

Votre Maire,
Gérard ARBOR



HOMMAGE À CLAUDE DEGASPERI



La commune de Saint-Joseph-de-Rivière a décidé de rendre hommage à Claude DEGASPERI, en donnant son nom au groupe scolaire.

Une cérémonie aura lieu, à cette occasion,
le 2 juillet 2016, à 18h00.

FÊTE DE LA MUSIQUE À SAINT JOSEPH DE RIVIERE



Nouveauté 2016 !

La fête de la musique s'organise sur notre commune, nous vous invitons à cette manifestation **le samedi 25 juin 2016**, place de l'Eglise.

18h30-20h : scène ouverte à tous les amateurs de musique !

Vous jouez d'un instrument et souhaitez vous exprimer ! Rendez-vous à 18h place de l'Eglise pour un « orchestre impro ». (si vous êtes partant, signalez vous dès maintenant en mairie ou à Isabelle AYMOZ au 04-76-55-10-83 afin d'organiser au mieux ce moment)

20h-23h : trois groupes donneront un concert tout public, chansons françaises, rock, hard-rock...

Venez nombreux pour cette première à St Joseph !

GROUPE FOLKLORIQUE À LA SALLE D'ANIMATION RURALE



Dans le cadre du 33^{ème} festival des Cultures du Monde de Voiron, Saint Joseph de Rivière bénéficie de la venue d'un groupe folklorique, cette année, venu d'Argentine.



Cette soirée est organisée par le CCAS à la Salle d'Animation Rurale, le **mardi 12 juillet 2016, à 18h30.**



Le groupe El Camaruco vient de la province du Chubut, à l'extrémité sud du pays, en Patagonie. Il a cette particularité d'être le plus austral des groupes argentins.

Son but est de promouvoir la musique et la danse traditionnelles argentines de cette région du bout du monde.



El Camaruco présente un spectacle varié : tangos, danses gauchos, chacarera, zamba, chamamé ...



Le Tango, à l'origine issu des banlieues de Buenos Aires, né d'un métissage de rythmes africains et latins, était dansé par les classes populaires. C'est aujourd'hui la danse emblématique d'Argentine.

Les danses de gauchos sont vives et rythmées, elles symbolisent la liberté des cavaliers de la Pampa.



NOTRE COMMUNE BIENTÔT DOTÉE D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Saint-Joseph-de-Rivière

ISERE
Rhône-Alpes

feux de forêt transport de marchandises dangereuses mouvement de terrain

inondation sismicité zone 4

en cas de danger ou d'alerte

- 1. abritez-vous**
- 2. écoutez la radio**
Station France Bleu Isère Grenoble / Chamrousse-102.8 Mhz
- 3. respectez les consignes**
> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
> sur Internet : www.prim.net

Depuis 2004 et la réforme de l'organisation de la sécurité civile en France, la commune devient un acteur central de la gestion des risques naturels, technologiques ou sanitaires pouvant survenir sur son territoire

Cette participation prend la forme d'un outil opérationnel, le **Plan Communal de Sauvegarde**, donnant les moyens à l'équipe communale de réagir efficacement lors d'un événement majeur, en coordination avec les services de secours que sont les sapeurs-pompiers et la gendarmerie.

L'information aux habitants étant un point clé de cet outil, vous serez conviés à la fin de l'été à une réunion de présentation du projet, permettant de répondre à toutes vos questions.

La mise en place de ce Plan Communal de Sauvegarde a débuté le 9 mai 2016 suivant les recommandations de la préfecture de L'Isère. Il devrait être terminé et opérationnel en septembre 2016.

La commune est assistée à la maîtrise d'ouvrage par L'Institut des Risques Majeurs (IRMa) de Grenoble et peut compter sur la

participation de ces partenaires et des services de secours de St Laurent du Pont, pour la bonne tenue du projet.

La mairie a également fait appel à un élève-ingénieur de l'école polytechnique de l'université de Grenoble-Alpes, spécialisé en gestion des risques, pour assurer le suivi du projet.

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE FAIT PEAU NEUVE !

Le nouveau site internet de St Joseph de Rivière est en ligne !

L'équipe municipale, grandement aidée de bénévoles « experts », travaille depuis 2 ans sur la mise au goût du jour du site internet de notre village.

Adapté maintenant à tous les supports smartphones, tablettes et PC, mis en ligne début mai, le site vous permet de retrouver un maximum d'informations sur Saint Joseph de Rivière, la Communauté de Communes (CCCC) et la Chartreuse.

- vie communale, locale, scolarité et enfance, associations, loisirs, culture, artisanat, commerces et tourisme ...

- une page d'accueil aux messages d'actualité (festivités, travaux...), dont la présentation varie à chaque retour sur cette page ; aux raccourcis « en 1 clic » pour les informations les plus recherchées.

- la possibilité qui vous est offerte de déclarer et faire connaître votre événement au travers du site.

Nous essayons de vous apporter le maximum d'informations, de traiter et présenter le maximum de sujets pour faire connaître et rendre agréable la vie sur notre commune et dans la région.

Si toutefois vous avez des remarques, des suggestions ou des idées... alors n'hésitez pas à nous les communiquer au travers de l'adresse email disponible en page d'accueil.

Bonne navigation sur le site « <http://www.saint-joseph-de-riviere.fr/> »

L'équipe municipale et les bénévoles.



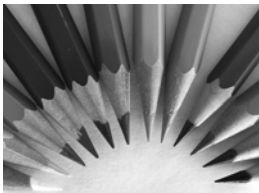
AVEC VOTRE AGENCE POSTALE COMMUNALE



La monnaie de Paris commercialise cette année des pièces en argent dont le héros est le Petit Prince.

Celles-ci sont disponibles dans votre Agence Postale Communale.

Votre APC organise un jeu d'animation autour du thème du Petit Prince (de Antoine de Saint Exupéry).



Cet été, tous à vos crayons ou à vos pinces ! et apportez nous vos œuvres jusqu'au 10 septembre.

Votre création, à laquelle vous donnerez un nom devra se présenter sous format A4, réalisée au crayon ou à la peinture.

N'oubliez pas de noter au dos de votre dessin les nom, prénom, adresse et date de naissance du réalisateur.



Une récompense sera attribuée à la meilleure œuvre de chaque catégorie, qui sera désignée par un jury de 5 personnes.

Trois catégories : une pour les enfants jusqu'à 6 ans, l'autre pour les plus grands jusqu'à 12 ans et une dernière pour les plus âgés.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque : un lieu d'accueil, d'animation pour tous, petits et grands ! Je peux consulter, lire sur place et emprunter des documentaires, albums, romans, bandes dessinées, policiers, ...

La bibliothèque est ouverte :

- Le mardi de 16h à 18h30
- Le mercredi de 15h à 18h
- le samedi de 9h à 12h.

« Boîte à livres »

La bibliothèque reçoit de nombreux dons de livres qui ne peuvent pas toujours être mis à disposition des lecteurs, doublons, livres un peu anciens, livres de poche, ...



La **boîte à livres** est une déclinaison possible du bookcrossing, livre nomade, phénomène mondial dont le principe est de faire circuler des livres en les « libérant » dans la nature pour qu'ils puissent être retrouvés et lus par d'autres personnes, qui les relâcheront à leur tour.



L'idée est de mettre à disposition dans les ha-meaux, abris bus, fours à pain, ... un mobilier destiné à recevoir des livres. Ouverte à tous, la boîte fonctionne de manière libre sur le principe du troc : déposer un livre contre un autre.



La bibliothèque est à la recherche de vieux meubles, cantines, coffres, ... susceptibles d'accueillir les livres et devenir ainsi **boîte à livres** !

Merci de prendre contact avec la bibliothèque : * par mail bib.saintjo@orange.fr
* par téléphone 04 76 06 21 37

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite un bel été, d'agréables vacances, ... et de belles échappées littéraires !

POUR QUE TOUT LE MONDE PROFITE DE L'ÉTÉ !

ATTENTION AU BRUIT !



Les beaux jours arrivant, chacun souhaite profiter du soleil et d'instantanés privilégiés pour des occupations extérieures.

Il est impératif de respecter, en ces moments, le bien-être des autres.

Soyez vigilants sur le bruit que vous occasionnez lors de travaux de bricolage, de tonte de pelouse ...

Bien évidemment la règle est le bon sens et le respect des autres mais il existe aussi un cadre réglementaire : l'arrêté préfectoral n°97-5126 de la Préfecture de l'Isère.

L'extrait suivant permet de connaître les horaires consacrés aux travaux de bricolage et de jardinage :

« **ARTICLE 9-**

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

*** Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;**

*** Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;**

*** Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. »**

ENTRETIEN DES HAIES !

Soleil et pluie : la nature se remet en route avec une végétation de plus en plus envahissante...

Pensez à tailler vos haies qui souvent débordent sur la voirie, empêchant la libre circulation des piétons et des véhicules et pouvant aller jusqu'à créer des accidents, faute de

visibilité.

La prolifération des végétaux grimpants sur les poteaux d'alimentation électrique, téléphoniques ou d'éclairage public peuvent aussi causer des dysfonctionnements importants et causer à la longue des dégâts.

N'oubliez pas, à ce titre, que les travaux à proximité des réseaux doivent faire l'objet d'une déclaration auprès des services concernés.



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Dans notre environnement rural, il ne nous semble pas évident que nos animaux de compagnie puissent créer des nuisances pour nos voisins.

La mairie reçoit de nombreuses doléances concernant les aboiements de chiens. Ces bruits répétitifs, d'une importance intense et pouvant se manifester la nuit finissent par causer un véritable inconfort voire affecter la santé de certaines personnes.

En tant que propriétaire de chien, vous êtes le garant de la bonne éducation de votre animal. Vous vous devez, en agglomération ou à proximité des habitations de ramasser ses déjections et vous ne pouvez pas le laisser dans une propriété non clôturée ou divaguer. D'autre part, l'arrêté préfectoral cité plus haut stipule aussi, dans son article 8 « *les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.* »

CONTENEURS POUBELLE

Pensez à jeter vos ordures ménagères, enfermées dans des sacs poubelles, les déchets en vrac dans les conteneurs dégagent de très mauvaises odeurs, une véritable gêne pour les riverains !

Et prenez un moment pour emmener vos encombrants en déchèterie au lieu de les déposer près des bacs, ils ne seront pas pris en charge par les camions poubelle !

Et pour réduire le volume des déchets, faites un peu plus de tri.

COMITÉ DES FÊTES



Le **samedi 2 juillet 2016** se tirera le feu d'artifice au plan d'eau vers 22H30.

Il sera suivi du bal gratuit à la salle d'animation rurale avec SATURNE animation.

Nous vous attendons très nombreux. En cas d'intempérie ou autre problème, le feu d'artifice pourra être annulé.

Le "BOL D'AIR" se tiendra le **dimanche 4 septembre 2016**, pour une balade en Charreuse à moto, suivie d'un repas à la salle d'animation rurale.

Préparez vos motos pour partager un moment de convivialité.



SOU DES ÉCOLES



Dans quelques semaines, nos chers petits Rivierois laisseront derrière eux une année scolaire bien remplie.

Elle se clôturera par la traditionnelle kermesse, le **samedi 25 juin 2016**, rythmée par les danses et les chants des enfants ainsi que par des jeux et des activités pour petits et grands. Sans oublier un repas autour d'un barbecue-frites !

L'équipe du Sou des Ecoles tient à remercier une nouvelle fois l'ensemble des commerçants et artisans de Saint Joseph de Rivière qui nous soutiennent lors de nos différentes manifestations.

Nous vous souhaitons un bel été, de bonnes vacances et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles aventures !!

Rappelons d'ailleurs que notre assemblée générale se tiendra le **vendredi 30 septembre 2016** à la salle des associations.

Tous les parents sont les bienvenus !!
Le compte-rendu des manifestations et le montant de leurs bénéfices vous y seront présentés ainsi que la manière dont ils sont mis en oeuvre par l'équipe enseignante au profit des enfants.

Et, au regret de se répéter : on a besoin de VOUS !...

Un peu d'investissement de chacun permettra de continuer l'aventure ...





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE CHARTREUSE**

STOP AU BRÛLAGE !



Savez-vous que lorsque vous jetez dans votre poubelle à ordures ménagères vos épluchures de légumes et de fruits, filtres à café, sachets de thé et coquilles d'œuf, celle-ci est transportée directement jusqu'à l'usine d'incinération de Chambéry ?

Savez-vous que lorsque vous brûlez 50 kg de déchets végétaux, vous émettez autant de poussières que si vous chauffiez votre maison avec une chaudière au fioul pendant 3 mois* ?

**Alors Stop au brûlage et
Oui au compostage !**

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse vous propose des composteurs individuels à tarif préférentiel (20€).

La recette est simple : un savoureux mélange de déchets de cuisine et de jardin sublimé par une poignée de bactéries, insectes et vers de terre qui viendront naturellement travailler pour vous.

Quelques mois plus tard, vous n'aurez plus qu'à récolter le fruit de votre patience : un compost riche en éléments nutritifs parfait pour votre jardin ou vos plantes d'intérieur.

N'attendez plus, contactez le service déchets au 04.76.66.65.24 ou à p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr.

* source : Air Rhône-Alpes 2012

CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS

POINT INFO AUTONOMIE

- **informe** les personnes âgées, leurs proches et les professionnels sur le maintien à domicile (téléalarme, services à domicile, adaptation d'un logement...) ou les modalités d'une entrée en maison de retraite (constituer un dossier, aides financières possibles...).
- **oriente** vers les services compétents pour choisir un plan d'aide adapté (Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Aide Sociale, CAR-SAT...).
- **accompagne** dans les démarches administratives (réaliser une demande d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, constituer un dossier d'entrée en EHPAD, remplir sa déclaration d'impôt en ligne...).

Amandine DORET, Chargée de mission gérontologie, vous accueille deux fois par semaine de 9h à 12h le mercredi à la Mairie d'Entre-Deux-Guiers et le jeudi au Centre Social des Pays du Guiers. Renseignements au 04.76.55.40.80.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A. P. A.)

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A. P. A.) est un plan d'aide établi en fonction du degré d'autonomie, des demandes et des ressources de la personne. Elle s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans, dites dépendantes ou en perte d'autonomie. Les critères d'évaluation de l'autonomie sont déterminés par la grille AGGIR (Algorithme Gérontologie de Groupes Iso-Ressource). Elle est basée sur 10 variables discriminantes de la vie quotidienne telles que des difficultés à se laver, assurer son hygiène, s'habiller, se déshabiller, s'alimenter, se lever, s'asseoir, se coucher, se déplacer, communiquer ou se comporter de manière adaptée en société. Il suffit d'avoir une gêne à réaliser un ou plusieurs gestes cités ci-dessus pour pouvoir faire une demande de subvention pour un plan d'aide A. P. A. .

Cette démarche permet d'orienter le choix des interventions en fonction des besoins.

Attention !

Prochainement la demande l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie sera à effectuer sur internet. La Conseillère du Point Info Autonomie pourra vous aider à le réaliser.

MAIRIE

Ouverture de l'accueil public :
 le lundi de 16h00 à 19h00,
 le mardi et le mercredi de 8h30 à 11h30,
 le jeudi 14h00 à 17h00,
 le vendredi de 8h30 à 11h30.
 Tél : 04 76 55 21 69

M. BUISSIERE, Adjoint à l'urbanisme, tient sa permanence le mercredi de 18h00 à 19h00,

- M. le Maire vous accueille sur rendez vous le lundi entre 17h et 19h.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale dans les locaux de la Mairie :

Lundi de 16h à 19h.
 Mardi et Mercredi de 8h30 à 11h30.
 Jeudi de 14h à 17h.
 Vendredi et Samedi de 8h30 à 11h30.

**CRÈCHE HALTE-GARDERIE
LE SAC A JOUETS**

Directrice : Sophie PUGET.
 Téléphone : 04.76.55.28.79
 mail : crechesacajouets@orange.fr

Horaires :
 du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

BIBLIOTHEQUE

Téléphone : 04.76.06.21.37
 mail : bib.saintjo@orange.fr

Horaires :
 Mardi de 16h00 à 18h30.
 Mercredi de 15h00 à 18h00.
 Samedi de 9h00 à 12h00.

Fermeture estivale :
 du 11 au 16 juillet 2016
 du 8 au 20 août 2016.

**PERI-SCOLAIRE
LE SAC A JOUETS**

Directeur : Gwénaél BOUVIER.
 Téléphone : 04.76.37.14.23.
 mail : alsh.peri.sacajouets@hotmail.fr

Horaires :
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE CHARTREUSE**

Téléphone : 04.76.66.81.74.
 Fax : 04.76.66.13.65
 mail :
accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

Accueil téléphonique :
 de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 17h00.

Ouverture au public :
 Le mardi, le mercredi et le jeudi matin de 8h30 à 12h30.

Horaires d'ouverture de la déchetterie.

Mardi et Mercredi : de 8h00 à 12h00.
 Jeudi : de 10h00 à 18h00.
 Vendredi : de 14h00 à 18h00.
 Samedi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
 Fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

Ramassage des ordures ménagères.
 Sur la commune la tournée s'effectue le lundi et le jeudi.

RÉSEAU TRANSISÈRE

Afin d'être informé en temps réel des perturbations sur le réseau de transports en commun, vous pouvez vous inscrire auprès de Transisère, sur le lien suivant :

http://www.transisere.fr/presentation/index.asp?rub_code=91